

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du lundi 20 décembre 2021

Par convocation en date du 13 décembre 2021, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances et en visioconférence, le vingt du mois de décembre deux mille vingt et un à 17h00.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 6 Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 6

Communauté des communes de Calvi Balagne						
Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	N° Liste	Délégués Suppléants	Présent
DELPOUX Jean-Louis			x	1	BARTHELEMY Roxane	
GUIDONI Pierre			x	2	ACQUAVIVA François-Xavier	
MARCHETTI François-Marie	visio			3	SUZZONI Étienne	
ROSSI François		x		4	BORRI Jean-Marc	
SEITE Jean-Marie	présent			5	CROCE François	
Communauté des communes de l'Ile-Rousse Balagne						
BASTIANI Angèle	présent			1	MORETTI Jean-Baptiste	
CAPINIELLI Marie-Josèphe	visio			2	COLOMBANI Barthélémy	
CECCALDI Attilius	Présent			3	MASSIANI Jean-Louis	
MONTI-ROSSI William		x		4	ACQUAVIVA Stella	
POLI Pierre	présent			5	BATAILLARD Camille	

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu du 20 octobre 2021

3. Programme Leader - Attribution des lots n°2 et 3 du marché public relatif à l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche
4. Budget 2021 – décisions modificatives n°2
5. Budget principal M14 - Actualisation des durées et conditions d'amortissements
6. Actualisation des membres du Conseil de Développement Territorial
7. Programme Leader : Fin de l'étude d'inventaire et de diagnostics des sources et fontaines du Pays de Balagne
8. CRTE - définition des 2 axes prioritaires
9. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie SEITE

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 20 octobre 2021

Le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 20 octobre 2021. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte-rendu du Comité Syndical du 20 octobre 2021.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

Programme Leader - Attribution des lots n°2 et 3 du marché public relatif à l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche

Le Président rappelle le PETR du pays de Balagne mène actuellement une étude d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche sur son territoire, dans le cadre du programme européen Leader 2014-2020.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a rédigé le marché public qui se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Photo-interprétation et traitement d'images
- Lot 2 : Recueil de la mémoire des habitants

- Lot 3 : Numérisation de données géographiques sous SIG

La Société « CLS » Collecte Localisation Satellites est le prestataire de service qui a réalisé le lot n°1 « photo-interprétation et traitement d'images ». Ce travail est actuellement **terminé** et a fait l'objet d'une présentation de résultat de ce travail lors de la dernière séance du comité syndical du 20 octobre 2021.

Afin de poursuivre ce travail, il est nécessaire d'engager le lot n°2.

Ce lot a été déclaré infructueux lors du marché public et a été relancé au mois de mai 2021, en procédure négociée, sans publicité, sur la base des CCTP et RC du marché initial. Une seule offre a été reçue : L'Entreprise I Pampasgioli, me Ghjasippina Giannesini, Ghjunchetu 20100 Sartene pour un montant de 38 500 € ht après négociation.

François-Marie MARCHETTI indique que ce prestataire a réalisé une étude portant sur la toponymie de la commune de Calenzana, il y a quelques années. Le travail rendu n'a pas été satisfaisant.

Marie-Josèphe CAPINIELLI souligne que dans la proposition commerciale de ce candidat, il est renseigné la somme de 12 600 € pour la préparation de réunions et analyse du cadastre napoléonien. Le GIRTEC dispose du cadastre Napoléonien et cette étude est à disposition des collectivités gratuitement. Il conviendrait de disposer de plus de détail sur cette offre.

Jean-Marie SEITE explique que ce candidat avait fourni un excellent travail sur l'étude de la toponymie de la commune de Galeria. Le GIRTEC ne peut pas faire le travail de préparation et d'analyse du cadastre en rapport avec l'étude.

Pierre POLI explique que la négociation avait pour objectif de minorer le prix global en réduisant le nombre de réunions.

Une réunion devra être organisée avec le candidat pour apporter des réponses sur certains points et essayer de renégocier l'offre de prix à la baisse.

Délibération n°2021/032

CONSIDERANT la délibération n°2020/012 du 3 août 2020 relative au lancement de l'opération d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche en Balagne dans le cadre du programme européen Leader et autorisant les marchés à venir ;

CONSIDERANT la délibération n°2021/007 du 26 mars 2021 relative à l'attribution du marché d'inventaire cartographique sur le lot n°1 « Photo-interprétation et traitement d'images », de la déclaration du lot n°2 « Recueil de la mémoire des habitants » infructueux et dans la mesure où le lot n°3 « Numérisation de données géographiques sous SIG » dépend totalement des résultats obtenus dans le cadre du lot n°2, le comité syndical avait décidé de différer sa notification après l'attribution effective du lot n°2.

CONSIDERANT que le Pays de Balagne a relancé le 26 mai 2021, le lot °2 « Recueil de la mémoire des habitants » en procédure négociée, sans publicité, sur la base des CCTP et RC du marché initial.

CONSIDERANT la demande écrite du 7 juin 2021, à la Collectivité de Corse qui est l'autorité de gestion du programme européen Leader pour demander que soit pris en compte, dans le dossier de demande de financement LEADER, le dépassement de montant du lot n°2 et la modification de l'estimatif financier des 3 lots. Cette demande a pour objectif d'optimiser les financements.

CONSIDERANT que le comité syndical en date du 15 juin 2021 a décidé d'attendre la réponse officielle de la Collectivité de Corse pour attribuer le lot n°2 et le lot n°3 afin d'éviter de perdre des financements et de reporter l'attribution des 2 lots à un prochain comité syndical.

CONSIDERANT la signature de l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention n°05M10094W le 13 octobre 2021. Ce document confirme bien le financement des lots n°2 et 3.

CONSIDERANT que le pays de Balagne a reçu sur le lot n°2 une seule offre : L'Entreprise I Pampasgioli, me Ghjasippina Giannesini, Ghjunchetu 20100 Sartene pour un montant de 38 500 € ht après négociation.

CONSIDERANT que le lot n°2 « Recueil de la mémoire des habitants » demande des compétences en animation territoriale, sciences humaines, ainsi qu'une connaissance du patrimoine corse (matériel et immatériel), et notamment une pratique certaine de la langue corse.

CONSIDERANT que compte-tenu que l'Entreprise I Pampasgioli a prolongé la validité de son offre et prévoit des réunions concernant les 36 communes sur 12 mois.

CONSIDERANT que le lot n°3 « numérisation de données géographiques sous SIG », doit faire l'objet d'une déclaration sans suite pour irrégularité de la procédure (expiration du délai de validité des offres) et en l'absence de la notification de ce lot au mois de mars 2021 (demande à tous les soumissionnaires de prolonger la durée de validité de leur offre).

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide, à la majorité des membres présents :

- Autorise le Président à attribuer le lot n°2 « Recueil de la mémoire des habitants » à L'Entreprise I Pampasgioli, Ghjasippina Giannesini, Ghjunchetu 20100 Sartene, dans une limite haute et maximale, pour un montant de 38 500 € ht ;
- de relancer le lot n°3 avec publicité sur une plateforme des marchés publics ;

Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour conclure ce marché et mener à bien cette opération.

Voté à 5 votes pour et 1 abstention

Budget 2021 – décisions modificatives n°2

A la demande et sur contrôle de la trésorerie, il a été demandé de réaliser la seconde décision modificative comme suit :

Délibération n°2021/033

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021/013 du comité syndical en date du 26 mars 2021 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement et en section de fonctionnement, il convient notamment de prendre en compte les écritures suivantes :

- Transfert de subventions : 32.313,81 €
- Amortissement immobilisation : 1,32 €
- Balance d'entrée au 001 : 503,32 €
- Modification imputation du 2031/20-824 au 2051-824 : 12 000 €

La décision modificative est détaillée en annexe de la délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver la présente décision modificative.

Voté à l'unanimité

Budget principal M14 - Actualisation des durées et conditions d'amortissements

Retrait de la délibération

La délibération du 15 mars 2013 ayant pour objet la fixation des durées d'amortissements des immobilisations et subventions du pays de Balagne ne répond plus au besoin du PETR.

Le projet de délibération qui a été soumis lors de cette séance ne convenant pas, il a été décidé de reporter la prise de cette délibération lors de la prochaine séance.

Actualisation des membres du Conseil de Développement Territorial

Le Président expose aux membres du comité syndical que Monsieur Charles HERMIER a déposé sa candidature pour participer au conseil de développement du Pays de Balagne le 4 novembre 2021 par courrier électronique. Il souhaite être membre du collège « activités productives ».

Après examen et avis favorable de cette candidature au sein du comité syndical, le Président indique qu'un courrier va lui être adressé pour lui informer de cette décision.

Délibération n°2021/034

CONSIDERANT les statuts du PETR adoptés le 23 février 2017 instituant dans son article 9 un Conseil de Développement Territorial ;

CONSIDERANT les élections municipales de 2020 qui entraînent le renouvellement des trois instances du pays de Balagne que sont le Comité Syndical, la Conférence des Maires et le Conseil de Développement Territorial ;

CONSIDERANT le règlement intérieur du PETR et notamment son article 8 consacré au Conseil de Développement Territorial du pays de Balagne ;

CONSIDERANT que chacun des membres du Conseil de Développement s'engage à signer le règlement intérieur du Conseil de Développement en 2 exemplaires, le premier exemplaire étant remis au membre, le second au secrétariat technique. La non adhésion au nouveau règlement intérieur est une cause de révocation du membre.

CONSIDERANT que le conseil de développement territorial du Pays de Balagne est refondé en 3 collèges, sur la période 2020-2026 devant chacun désigner 2 représentants :

- Collège des activités productives (agriculture, artisanat, industrie et innovation)
- Collège des activités de service (commerce, hôtellerie, restauration, professions libérales, transports)
- Collège des activités sociales et associatives (insertion, culture, environnement, sports, loisirs)

CONSIDERANT que les membres du conseil de développement sont désignés par délibération du Comité Syndical

CONSIDERANT la délibération n°2020/026 du 16 novembre 2020 relative au renouvellement des membres du Conseil de Développement Territorial

Le Président DEMANDE au comité syndical d'examiner la candidature de Monsieur Charles HERMIER et de procéder à la désignation de celui-ci au sein du collège des activités productives.

LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,

Désigne les membres suivants au Conseil de Développement Territorial du PETR du pays de Balagne :

Collège des activités de service	
BIANCONI	Olivier
GAZZO	Amélia

Collège des activités productives	
BREGARD	Étienne
CAUDRON	Abigail
COLOMBANI	Alix
HERMIER	Charles
LECLERQ	Stan
TEALDI	Joseph-Marie
TORRELLI	Virginie
Collège des activités sociales et associatives	
AGOSTINI	Jean-François
BRICIER	Hélène
CASALONGA	Jérôme
CASANOVA	Pierre
CRUCIANI	Pierre-Paul
GIUNTINI	Frédéric
MAESTRACCI	Gérard
MARANINCHI	Stéphanie
TORRELLI	Arnaud

Voté à l'unanimité

Programme Leader : Fin de l'étude d'inventaire et de diagnostics des sources et fontaines du Pays de Balagne

Le Président annonce que le cabinet CETA environnement vient de terminer l'étude d'inventaire et de diagnostic des sources et fontaines couvrant les 36 communes de Balagne.

Les résultats de cette étude présentent un inventaire de 641 sources et fontaines en Balagne et un diagnostic de 115 sources et fontaines durant les hauts et bas débits qui ont été sélectionnées par les municipalités. Des fiches ouvrage ont été rédigées et envoyées aux communes avec l'étude complète par mail les 9 et 10 décembre 2021.

Les cartographies des ouvrages ont été transmises aux communes pour validation. Elle seront imprimées au format AO et offertes à chaque commune de Balagne.

Ce travail permet de disposer de beaucoup de données sur la ressource en eau de Balagne. Il offre également la possibilité aux collectivités de restaurer ces ouvrages à partir des diagnostics réalisés.

Jean-Marie SEITE informe qu'un problème de transfert de données SIG avait fait l'objet d'un signalement au cabinet CETA environnement. Ce problème avait pour conséquence la mauvaise localisation des sources et fontaines de façon récurrente. Les communes ont été sollicitées par mail pour valider la cartographie. A ce jour, nous n'avons pas eu tous les retours de la part des communes. Mais il apparaît que ce problème de localisation a été résolu.

CRTE - définition des 2 axes prioritaires

Le Président expose aux membres du comité syndical que dans un courrier envoyé par le préfet le 15 novembre dernier, il est demandé au PETR du Pays de Balagne de dégager au moins **deux axes qui sont jugés prioritaires** parmi les orientations stratégiques fixées dans le projet de territoire, **permettant de structurer les projets matures et prêts à démarrer.**

Un comité de pilotage a eu lieu le 14 décembre 2021 en présence des Présidents des 2 Communautés de communes, du Président du PETR, du Sous-Préfet, des services de l'état de l'ADEME, de la DDTM et de la ville d'Ile-Rousse.

Cette rencontre a permis de définir les 4 objectifs retenus dans les orientations stratégiques du CRTE comme suit :

- Réduire la dépense énergétique globale

- Produire des énergies renouvelables & des matériaux biosourcés
- Développer la production agricole et les circuits courts
- Rétablir l'équité sociale et réduire les inégalités

Les axes prioritaires retenus pour le lancement du CRTE sont :

- L'ÉNERGIE, qui regroupe les projets matures des deux premières orientations stratégiques (réduire la dépense énergétique globale et produire des énergies renouvelables & des matériaux biosourcés).
- LA GESTION DES RESSOURCES, qui regroupe les projets matures des troisième et quatrième orientations stratégiques (développer la production agricole et les circuits courts et améliorer la gestion des ressources, c'est-à-dire alimentaires/agricoles, les déchets, l'eau).

A la suite de ce Comité de pilotage, il a été fait la présentation du COT (Contrat d'Objectifs Territoriaux), par Virginie BOLLINI coordinatrice du Plan de Relance de l'ADEME. Ce contrat a été signé le 13 décembre 2021.

Le contrat est composé d'une aide forfaitaire de 75 000 € pouvant contribuer au financement d'études, et d'une aide additionnelle variable en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs fixés jusqu'à 275 000 €, soit jusqu'à 350 000 € de financement au total.

La mise en place de ce contrat se fera en 2 étapes :

- 12 à 18 mois pour réaliser un état des lieux du territoire sur ces deux thématiques (référentiels Climat Air Énergie et Économie Circulaire), avec la mise à disposition d'un conseiller ADEME pour les deux Communautés de Communes.
- 3 ans supplémentaires pour atteindre les objectifs fixés.

Questions diverses

État d'avancement des subventions du PETR

Le Président du PETR rappelle que lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021, des inquiétudes étaient exprimés concernant les paiements effectifs des subventions sur le fonctionnement et l'animation du programme Leader pour les années 2016 à 2020.

Le Président renseigne les membres du comité en leur assurant que l'intégralité des aides ont bien été perçues et que l'acompte relatif à l'année 2021 d'un montant de 32400 € a été également versé.

Le Président du PETR remercie les Présidents de tous les GAL de Corse et le Président de l'Exécutif qui se sont mobilisés pour permettre à notre collectivité de retrouver une situation normale. François-Marie MARCHETTI félicite le Président du PETR de cette nouvelle.

Etude Nave Nostrum

Le Président rappelle que l'étude de faisabilité de navettes maritimes – Projet Nave Nostrum a été attribué le 4 novembre 2021 à la société EUROTRANS Consultants.

La réunion de lancement et de mise au point du démarrage de la mission a eu lieu le 24 novembre 2021.

Le cabinet d'étude va venir au mois de janvier pour visiter les 16 ports inscrits au cahier des charges et réaliser, si possible, quelques entretiens en face à face avec des sociétés de transport ou avec la CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien) notamment.

L'étude concerne 3 territoires :

- Le PETR du Pays de Balagne
- La Communauté de Communes
- Le PETR Ornano Sartenais Valinco Tàravo

L'AUE nous soutient dans ce projet et une personne travaillant à la CAPA viendra en aide si besoin (concernant le Golfe d'Ajaccio).

Titularisation d'un agent

La dernière délibération relative à l'adoption du tableau des effectifs du PETR au 1^{er} janvier 2021 présente le personnel titulaire comme suit :

- 1 poste d'attaché territorial
- 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux (1 échelle C1 vacant et 1 échelle C2 non vacant)

Suite à la réussite d'un examen professionnel d'adjoint territorial principal de 2^{ème} classe, un poste d'adjoint administratif C2 a été créé en décembre 2019 (délibération 2019/032) et le poste d'adjoint administratif C1 n'a pas été fermé.

Le poste d'attaché ayant quitté l'administration au mois de mai 2021, le Pays de Balagne compte à ce jour, un seul agent titulaire de la fonction publique et 2 agents non titulaires en contrat de projet.

Aussi comme notre structure ne peut fonctionner avec un seul personnel titulaire, il a été décidé de titulariser un agent qui travaille depuis 7 ans au sein du Pays de Balagne. Cet agent donne entière satisfaction.

Liste des délibérations prises

2021/032	Lot n°2 et 3 du marché d'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche
2021/033	Décision modificative n°2 – Budget principal 2021
2021/034	Actualisation de la liste des membres du Conseil de Développement du Pays de Balagne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à l'Île-Rousse, le mercredi 26 janvier 2021

Le Président,
M. Pierre POLI